

LE BULLETIN

DU SYNDICAT FRANÇAIS DES SPÉCIALISTES EN ORTHODONTIE

~~2014~~

~~SFDO~~



ÉDITORIAL PAGE 1

ACTUALITÉS PAGE 5

VIE SYNDICALE PAGE 11

SOCIAL PAGE 16

CONDITIONS D'EXERCICE PAGE 17

Une parution exclusive du



SOMMAIRE

N°46 - 1^{ER} SEMESTRE 2015 - JUILLET 2015



Directeur de la publication
Gérard MOTTO

EDITORIAL

PAGES 1 à 2

1... Editorial

ACTION SYNDICALE

PAGES 2 à 4

- 2... Marisol Touraine s'obstine, le combat continue
- 3... La lettre du SFSO à Marisol Touraine
- 4... Affichette : La loi de Santé expliquée au Français.

ACTUALITÉS

PAGES 5 à 10

- 5... Loi de Santé : réponse du député FURST
- 6... Loi de Santé : réponse de la députée GROSSKOST
- 7... Loi de Santé : réponse du député HETZEL
- 8... Loi de Santé : réponse du député JUNG
- 9... Loi de Santé : réponse du député REISS
- 10... Loi de Santé : réponse de la députée ROHFRIETSCH

VIE SYNDICALE

PAGES 11 à 12

- 11... Face au Danger : Unité de la Profession
- 12... Le SFSO soutient la recherche universitaire et la formation des internes

EN BREF

PAGES 13 à 15

- 13... L'ordonnance du Chirurgien Dentiste en DCI
- 13... Frais professionnels 2015
- 14... Formation : Une obligation de l'employeur
- 14... Honoraires des actes prothèse / orthodontie
- 15... Annuaire payants : Attention aux arnaques

SOCIAL

PAGE 16

- 16... Grille des salaires au 1er Juin 2015
- 16... La profession d'assistant(e) dentaire

CONDITIONS D'EXERCICE

PAGES 17 à 23

- 17... Accessibilité des cabinets aux personnes handicapées
- 18... Courrier Type : Attestation d'accessibilité
- 19... Un DPC tous les 3 ans
- 19... Attention : Nous devons coter les radiographies en Z
- 19... Lettre Type suite à un refus de cotation en Z
- 20... Chirurgiens Dentistes conseils... Et Chirurgiens Dentistes consultants
- 21... Lettre du Dr A. ZURMELY à Santé Clair

ACTUALITÉS DU SFSO

PAGES 24 à 25

- 24... Les 2 nouvelles publications du SFSO

SFSO

PAGES 26 à 32

- 26... Présidents et vice-présidents de région
- 28... Présidents de région (photos)
- 29... Bureau
- 30... Coordonnées du Bureau
- 31... Bon de commande
- 32... Secrétariat du SFSO
- 32... Bulletin d'adhésion

LA GUERRE EST DÉCLARÉE !



Par cet éditorial nous espérons réveiller ceux qui ne seraient pas conscients du péril, les confrères installés récemment ou ceux qui le sont

douillettement depuis 30 ans, et qui, grâce à l'action des responsables de la profession pensent que tout va bien !

Ou encore ceux qui, se croyant plus malins que les autres sont persuadés qu'ils s'en tireront malgré tout, même si tout s'écroule autour d'eux.

OR CETTE FOIS CE N'EST PLUS UNE FAUSSE ALERTE !

Ne vous leurrez pas le Monde Libéral de la Santé en France est au bord du gouffre.

Le danger se profilait depuis plusieurs années mais maintenant plus personne ne peut le nier.

Reprenons rapidement les faits les plus récents :

1 - Contestation de dépassements d'honoraires, pourtant justifiés entraînant deux déconventionnements temporaires (actuellement en appel au niveau de la procédure).

2 - Mise en place à marche forcée de la CCAM pour la profession dentaire (sauf pour l'orthodontie, car nous avons su démontrer que ceci ne présentait aucun intérêt, aussi bien pour nous que pour les caisses).

3 - Vote de la Loi Le Roux, instaurant une possibilité de remboursement différencié du patient en fonction de l'adhésion ou non du chirurgien-dentiste à un réseau de soins...chirurgien-dentiste car, les médecins sont épargnés ! Ce texte a pour

but de diviser les professions de santé et de satisfaire les complémentaires impliquant seulement les professions où leur participation est forte (**supérieur à 50% pour le secteur dentaire**). Ceci leur donnant ainsi la possibilité de diminuer à terme leur participation en faisant baisser les honoraires des professions concernées

4 - Plainte de Santéclair contre le président de la FSDL à qui nous apportons notre entier soutien car cette attaque contre la liberté syndicale est inadmissible.

5 - Projet de la Loi de Santé et adoption en première lecture au parlement d'un texte contenant :

Le Tiers-payant généralisé.

La fin du dialogue conventionnel.

La main mise des ARS sur notre exercice libéral.

Une première étape dans la suppression des Ordres avec celui des infirmières et l'ouverture du capital des SEL aux financiers.

6 - Plainte de la CNSD contre Santéclair auprès de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour concurrence illégale.

7 - Le 5 mai la DGCCRF effectue des perquisitions simultanées dans les locaux du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes et de Conseils départementaux dont ceux des Bouches du Rhône, de Haute-Garonne, de Paris et dans les cabinets des principaux dirigeants nationaux de la FSDL. Cette action est menée dans le cadre d'une plainte de Santéclair pour « boycott » auprès des praticiens affiliés à cet organisme.

Face à ces attaques nous avons réagi :

Une réunion des président(e)s et membres du bureau de l'ASSO, de la CNSD et

du SFSDO a eu lieu le 5 Avril. Tous les participants ont réaffirmé leur volonté de maintenir l'orthodontie dans la NGAP et la nécessité d'une concertation commune pour toute évolution de la nomenclature. La conclusion a été qu'un soutien mutuel et réel sera mis en œuvre dans tous les combats qui nous attendent.

Le monde libéral de la Santé a su se fédérer dans « Le Mouvement Pour la Santé de Tous » et la manifestation du 15 mars à Paris a réuni plus 35.000 professionnels de Santé. Les actions futures de ce mouvement s'orientent en direction de l'information des patients, c'est une action que nous avons mis en œuvre dès l'année dernière avec la campagne « Choisir notre professionnel de santé, c'est un droit ».

Nous allons continuer notre campagne auprès du grand public cette année en coordination avec l'ASSO en abordant le thème du « tiers-payant généralisé ».

Le 17 septembre 2015 auront lieu les 3èmes Assises de l'Orthodontie à l'hôtel Méridien à Paris. Les thèmes abordés seront : Les réseaux de soins et les Relations avec la CNAM et les ARS.

Nous allons prôner également la création d'un « Observatoire citoyen des tarifs des mutuelles et des complémentaires ». En effet, avec la loi ANI et l'obligation pour les employeurs de fournir à leur employés, il nous paraît important d'informer le grand public sur la réalité de l'évolution de leur cotisation et des frais de gestion pris par chaque organisme. Il est probable que le montant des cotisations augmente plus vite que les prestations reversées. Il me semble normal que ces organismes rendent des comptes au grand public.

Cet « Observatoire citoyen des tarifs des mutuelles et des complémentaires » devra réunir tous les professionnels de

santé libéraux afin de montrer notre union et notre souci de défendre nos patients.

Un organisme comme Santéclair créé en 2003 a eu le temps de mettre en place des réseaux d'influence et de dénigrement des professionnels de santé libéraux afin de nous asservir au seul profit de ses contributeurs (Allianz, MAAF, MMA, IPECA Prévoyance, Mutuelle Générale de la Police et plus de 40 courtiers et mutuelles) .

Santéclair s'adresse aux adhérents de ces organismes dans ces termes sur son site Web :

- 1 - Vous permettre de diminuer vos dépenses de santé,
- 2 - Vous assurer des soins de qualité,
- 3 - Vous informer et vous conseiller sur les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Diminuer vos dépenses de santé, peut-être mais surtout diminuer les montants remboursés par les complémentaires.

Le point 2 paraît peu compatible avec le point 1.

Quand au point 3, comment une plateforme téléphonique pourrait-elle remplacer la consultation chez un spécialiste ? Et nous sommes proches ou dans l'exercice illégal de la médecine.

Si les assurances étaient des organismes philanthropiques cela se saurait, les salaires, jetons de présence et retraites chapeau de leurs dirigeants sont là pour le prouver.

Le système de réseaux est avant tout mis au point pour diviser et mettre en concurrence les professionnels de santé

au seul profit des complémentaires. Si les cabinets libéraux d'orthodontie ont pu se maintenir dans l'excellence c'est en partie grâce à la « liberté des honoraires appliqués » avec « tact et mesure » permettant ainsi de mettre en pratique les dernières innovations techniques et améliorer la qualité des soins. Les enquêtes de satisfaction effectuées chaque année par l'association SFSO Démarche Qualité, concluant que 92 % de patients sont satisfaits de notre exercice, le prouvent.

A tous nos confrères non syndiqués, il est temps de rejoindre notre Syndicat, afin de nous aider à refuser en bloc un système pervers pour les patients et les professionnels de santé et dont le seul but est de remplir les poches des complémentaires santé.

ADHÉREZ ET LUTTONS ENSEMBLE POUR NOTRE LIBERTÉ ET CELLE DE NOS PATIENTS

Yves TRIN
Président du SFSO